

Édito: **PRÊCHER DANS LE DESERT...**

Le Premier ministre a annoncé vouloir obliger les médecins à assurer des remplacements dans les territoires sous-dotés en offre médicale, en échange de mesures financières incitatives.

Lever de bouclier de leurs organisations professionnelles alors que le gouvernement reprend leurs demandes, mais y ajoute l'obligation aux mesures financières incitatives. Ces organisations syndicales s'opposent à toute forme de coercition, de régulation et ne traitent la problématique de la désertification médicale qu'au travers de mesures incitatives.

Ces politiques ont donné lieu à de multiples conventionnements, mesures de soutien financier, défiscalisations qui se superposent. Les collectivités locales viennent également en soutien ; et cela amène parfois à une mise en concurrence délétère entre territoires.

En 2017, la Cour des comptes qualifiait ainsi les politiques publiques menées en la matière : "Ces initiatives dispersées ont conduit à une forme de fuite en avant, sans évaluation, ni de l'efficacité globale, ni du rapport coût/avantage qui en résulte".

On le voit aujourd'hui, toutes ces mesures incitatives ne sont pas à la hauteur des enjeux. C'est un échec patent, la désertification médicale s'étend ! En plus des mesures gouvernementales, les organisations syndicales de médecins sont également contre la proposition de loi transpartisane qui ne prévoit pourtant ni coercition, ni fin de liberté d'installation des médecins, mais qui a le mérite de permettre l'installation des médecins là où on a besoin d'eux... (pour ne pas mettre tous les œufs dans le même panier !)

L'opinion publique a toujours soutenu ses médecins, à juste titre : ils permettent à chacun d'être soignés là où on vit.

Cette même opinion publique ne suit dorénavant plus les positions des syndicats de médecins, en témoigne les réactions courroucées de patients confrontés de plein fouet à l'absence de soins.



Laisser s'instaurer durablement une fracture entre le corps médical et les patients nuirait à la confiance en la médecine !

Michel BOTREL



Sommaire

- 1** **Edito:**
Prêcher dans le désert.
- 2** **Unions Fédérales:**
Amiante: une bombe à retardement.
- 3** **Unions Fédérales:**
C'est NON! Point BARRE...
- 3** **Aériens:**
Transport aérien: net recul du droit des passagers.
- 4** **Suite Aériens:**
- Vols supersoniques made USA.
- URRTE Bourgogne Journée d'amitié.
- 5** **URRTE Lorraine:**
Congrès du 4 Avril 2025.
- 6** **URRTE HdF:**
AG du CRTE des 2et3 Juin.

AMIANTE : UNE BOMBE A RETARDEMENT

Bien que la fabrication et la vente de produits contenant de l'amiante soit interdites en France depuis 1997, ce matériau continue de faire des ravages chez les salariés et les retraités qui en ont été en contact.

Devant le nombre de cheminots atteints de maladies professionnelles faisant suite à l'utilisation de l'amiante et aux difficultés qu'ils rencontraient pour obtenir réparation; conscientes qu'il était nécessaire de se préoccuper de ce fléau à retardement et qu'il ne fallait pas laisser les salariés et retraités sans soutien, l'Union Fédérale des Cheminots et Activités Complémentaires et l'Union Fédérale des Retraités CFDT de la FGTE ont fondé, en septembre 2000, une association dénommée: "**Cheminots Amiante**".

Cette association avait pour but l'accueil des salariés actifs, retraités et ayants droit de la SNCF et des entreprises travaillant pour la SNCF.

L'objectif affiché était de les renseigner, les soutenir, leur permettre de connaître et de faire valoir leurs droits en matière de réparation des expositions à l'amiante et éventuellement d'en assurer la défense par le biais du service juridique de la CNAS-CFDT ou de conventions avec des avocats.

Depuis, l'association a élargi l'accueil aux salariés et retraités des transports et de l'environnement. Le 04 juin 2025, s'est tenue dans les locaux du CCE de la SNCF, 9 rue du Château Landon à Paris, la 24ème Assemblée Générale de l'association.

Un quart de siècle après la naissance de l'association, c'est toujours avec la même conviction et la même détermination que nous nous attelons à la tâche. En effet, l'amiante continue son travail de sape chez les salariés qui, malheureusement perdent, avec le temps, les bonnes pratiques de protection.

Il y a aussi des entreprises de démolition ou d'entretien qui se débarrassent des déchets d'amiante dans des décharges sauvages. Que dire de ces petites entreprises où la législation est peu ou pas appliquée et, surtout, qui sont très peu contrôlées par les pouvoirs publics, faute de volonté ou de moyens. Ce sont donc des salariés qui passent au travers des mesures de prévention et de contrôle médical. Ce faisant, ils restent sur le bas-côté mais la maladie, elle, ne les oublie pas et c'est souvent une fois à la retraite que les symptômes se déclenchent.

Dans les bulletins que nous éditons, nous donnons des exemples de mauvais traitements, nous relatons des situations où des chefs d'entreprises sont condamnés pour leur manquement à la protection et à la gestion des risques, mais, in fine, ce sont toujours les lampistes, les salariés qui subissent les conséquences de la négligence des employeurs.

Aujourd'hui, l'association "gère" un peu moins de dossiers. Ce n'est pas que la maladie régresse, mais beaucoup de malades remplissent eux-mêmes les différentes demandes de reconnaissance et d'indemnisation. Pour autant, nous avons toujours de nombreux appels pour renseignements et conseils. Comme chacun le sait, nous sommes loin de voir le bout du tunnel et nous devons continuer encore notre combat pour éradiquer l'amiante et ses effets, en activant tous les créneaux à notre disposition...



Michel BOTREL

C'EST NON! POINT BARRE...

Lorsqu'à l'assemblée nationale, à la deuxième séance du 18 octobre 1977, les 468 députés présents ont voté, à l'unanimité, un abattement de 10 % sur les pensions de retraite, les motifs mis en avant par les députés qui proposaient et défendaient cet amendement étaient les suivants :

"Les personnes âgées doivent supporter divers frais tout aussi réels que les frais professionnels des salariés : frais de logement, de transport et de santé, notamment quand il s'agit de prothèses auditives, optiques ou dentaires qui sont fort mal remboursées par la sécurité sociale mais dont les personnes âgées ont particulièrement besoin. De plus, il y a impossibilité pour les retraités d'optimiser leur déclaration de revenus puisque les informations y figurant proviennent de tierces structures (caisses de retraites)."

Au regard des motifs exposés à l'époque pour justifier cet abattement de 10 %, la situation s'est plutôt dégradée pour bon nombre de retraités puisque le coût du logement, et de la santé n'a cessé de croître.

Et pourtant, dans la course "aux bonnes idées" pour améliorer les finances de la nation, la proposition de suppression de l'abattement de 10 % sur les pensions de retraites dont bénéficient les retraités a envahi le débat public, et les médias s'en donnent à cœur joie.

Il ne faut pas avoir peur de le dire, la suppression de l'abattement de 10 % aurait un fort impact sur de très nombreux retraités :

- La suppression pure et simple des 10 % pénaliserait tous les foyers de retraités imposables qui verraient leur impôt augmenter, de plus, de nombreux retraités deviendraient imposables.

- Les retraités en couple seraient moins pénalisés que les autres, l'abattement étant plafonné par foyer et non par individu.

- Une augmentation mécanique du revenu fiscal de référence pourrait avoir des effets en chaîne sur les taux de CSG appliqués. Ainsi, certains retraités pourraient voir leur taux de CSG passer de 0 à 3,8 %.

- De même, toute une série de prestations et d'aides sociales annexes (réduction de transport publique...) pourraient être remises en cause pour de nombreux retraités modestes.

Pour toutes ces raisons, la CFDT retraités est contre la suppression de l'abattement de 10 % voté en 1977 sous le gouvernement de Raymond BARRE.

Cette suppression impliquerait une baisse du pouvoir d'achat des retraités, et cela, plus particulièrement pour les retraités aux revenus modestes ou intermédiaires.

Michel BOTREL

Aériens

Transport aérien : net recul du droit des passagers

Notre ministre des Transports Philippe TABAROT est content ! L'Union Européenne est parvenue à un compromis dans sa logique habituelle du « moindre mal » (c'est pas bon mais ç'aurait pu être pire) qui fait sa réputation mondiale d'inefficacité.

Les 27 Etats membres de l'UE ont voté une réduction drastique du droit des passagers en cas de retards d'avions. Depuis vingt ans, un passager recevait 600€ d'indemnité pour un retard de plus de trois heures. Désormais l'indemnité ne sera plus que de 300€ pour un retard de plus de quatre heures sur un vol intérieur ou moyen-courrier, et de 500€ pour un retard de plus de six heures sur long courrier. La moyenne des retards se situant entre deux et quatre heures, 60 % des passagers ne seront plus éligibles à indemnisation en cas de retard. Cerise sur le gâteau : en cas de grève ou de problème technique, les compagnies n'auront plus aucune obligation d'indemnisation.

On se doute que ce ne sont pas les compagnies soucieuses de la qualité du service, mettant en œuvre le plus de moyens pour limiter les retards, qui sont à l'origine de ces demandes de réforme.

Les associations de consommateurs contestent vigoureusement ces mesures qui n'ont pas encore été validées par le parlement européen. Il est vrai qu'on ne distingue pas bien l'intérêt de telles décisions. Elles pénaliseront les passagers, et les compagnies qui offrent un service de qualité.

Pierre Flaig



Suite Aériens

Vols supersoniques made in USA

En mars 1973 les Etats-Unis interdisaient le survol de leur territoire par des avions civils supersoniques jugés trop bruyants, trop polluants. En fait il s'agissait d'empêcher le Concorde franco-britannique de conquérir le ciel des Etats-Unis, les projets américains et soviétiques ayant échoués.

Après cinquante-deux ans d'interdiction, les vols supersoniques pourraient être de nouveau autorisés aux Etats-Unis.

Explications : la start-up américaine Boom **Supersonic**, dirigée par Blake Scholl, teste un avion supersonique baptisé « **Overture** » qui devrait pouvoir effectuer des vols commerciaux dès 2029. Les essais en cours d'un prototype seraient satisfaisants, plusieurs transporteurs aériens se seraient déclarés acquéreurs. Il pourrait survoler toute la planète y compris les Etats-Unis.

Ce nouveau supersonique civil pourrait embarquer entre 55 et 70 passagers. Il volerait à Mach 1,7 et

consommerait du « carburant durable », le SAF.

On se souvient que la CFDT s'était montrée très réservée par rapport au Concorde, avion de riches peu respectueux de l'environnement.

Aux Etats-Unis, la donne est différente. Du moment qu'il s'agit d'un avion américain, il n'y a aucun problème.

Et gare au pays qui aurait l'idée saugrenue de l'interdire de survol. Ce serait une grave atteinte au droit des Etats-Unis de conquérir les marchés des autres et de protéger le sien.

Pierre FLAIG



URRTE CFDT Bourgogne

C'est le 12 Juin que l'URRTE a organisé sa journée à l'occasion de sa 37ème année d'amitié

Cette année, nous vous proposons une expédition dans la communauté urbaine du Creusot – Montceau-les-Mines, à la découverte de savoirs faire industriels qui ont marqué cette région.

La manufacture Perrin à Montceau-les-Mines : une belle centenaire bien dans ses chaussettes !

Montceau-les-Mines, en plus d'être un grand bassin minier, a également été l'un des berceaux historiques du textile français au 20ème siècle. Bien souvent les épouses tricotaient pendant que les hommes travaillaient à la mine.

Rare survivante, la manufacture Perrin, fondée en 1924 et qui en est aujourd'hui à sa 5ème génération de dirigeants, est la dernière entreprise familiale spécialisée dans la fabrication exclusivement française de chaussettes et de collants de qualité.

Elle fabrique pour des marques et couturiers reconnus pour leur positionnement dans le secteur du luxe et se développe en Europe et à l'international. Elle possède de nombreuses boutiques sur tout le territoire français.



La villa Perrusson à Ecuisses : un impressionnant outil publicitaire !

Située à proximité du Canal du Centre, la villa Perrusson est l'un des sites gérés par l'Ecomusée Creusot-Montceau.

Cette ancienne demeure patronale d'une famille d'industriels céramistes a d'abord été construite en 1865 comme habitation semblable aux maisons de la petite bourgeoisie de l'époque, entourée d'un parc arboré, disposant d'une orangerie et d'un jardin potager. Elle a été complétée, entre 1892 et 1895, en pleine apogée de l'entreprise, par un pavillon très orné, métamorphosant la résidence en un impressionnant outil publicitaire.



Une incroyable diversité de produits fabriqués dans l'usine familiale est exposée à l'extérieur et à l'intérieur : briques, tuiles mécaniques, tuiles plates, tuiles émaillées, épis de faîtage, mitres de cheminées, frises, panneaux, médaillons, balustrades, couvre-chéneau, carreaux de pavement, faïences murales, plafonds ...

Gérard RIGIER

Congrès de l'URRTE de la Lorraine

Le Congrès de l'URRTE Lorraine s'est tenu le vendredi 4 Avril dernier à Metz au foyer des jeunes travailleurs, en présence d'une vingtaine d'adhérents.

Nous tenons d'abord à remercier **Michel Botrel : Secrétaire Général de l'UFRT** (Union Fédérale des retraités des transports et de l'environnement) pour son aide ainsi **qu'Emilie Blaise secrétaire du CRTE Grand Est** (Comité Régional Transport et Environnement).

Le Congrès a été ouvert par **Gilbert Jérôme**, qui de par son expérience a aidé toute l'équipe à la réussite de la journée.

Les 4 départements de lorraine (88, 54, 57, 54) étaient représentés par **le secrétaire de l'UTR Meurthe et Moselle Pierre Guilmin** (Union Territoriale des Retraités) qui était aussi présent pour l'URR Grand Est (Union Régionale des Retraités).

Le secrétaire de l'UTR Meuse Yvan Chardin a eu également l'occasion de s'exprimer ainsi que la Secrétaire Générale Adjointe de l'UTR Moselle **Ombretta Frache** et un représentant du Conseil de l'UTR des Vosges : **Christian Vuillerme**.

Le CRTE Grand Est était également présent par son secrétaire adjoint : **Pierre Stoldick**.

Il est intéressant de noter que certains d'entre nous sont également investis dans les UTR et au CRTE.

Les sujets ont porté sur l'aménagement des transports, l'environnement, le grand âge, la fin de vie, l'autonomie.

Les débats ont également été animés par le thème du développement.

En effet, nous constatons un vieillissement de nos adhérents : outre les départs naturels, certains parmi nous se retrouvent, par exemple, en Ehpad et arrêtent leur adhésion.

Il est donc indispensable de maintenir les liens avec les syndicats d'actifs, et de communiquer auprès des futurs retraités afin qu'ils nous rejoignent.

Le Bilan Financier présenté par le **trésorier Jean Luc Farnier** a été approuvé et **Gilbert Jérôme** a fait état de la situation financière de la caisse de secours en cas de décès.

Dominique Aubry (ancien Secrétaire Général Adjoint de la Fédération Générale des Transports et de l'Environnement) s'est porté candidat à la Commission de Contrôle financier ; sa candidature a été validée.

Le Rapport d'Activité et le Rapport d'Orientation ont été adoptés à l'unanimité.

Le Congrès s'est achevé avec l'élection d'une nouvelle équipe (Bureau et Conseil).

- ♦ Secrétaire Général : **Yves Le Pallec**,
- ♦ Secrétaire Général Adjoint : **Philippe Poujol**,
- ♦ Trésorier : **Jean Luc Farnier**,
- ♦ Trésorier Adjoint : **Salvatore Gangemi**

A cette occasion, nous avons remercié notre ancien Secrétaire Régional : **Jean Luc Klein** qui a animé notre équipe au cours de nombreux mandats et qui demeure membre du Conseil.



Yves LEPALLEC

URRTE CFDT des Hauts de France

AG du CRTE des Hauts-de-France

les 2 et 3 Juin 2025, une cinquantaine de délégués représentant les différents syndicats actifs, ainsi que les retraités se sont réunis à HARDELOT afin de faire le bilan de ces 4 années, et de tracer des futures perspectives.

Cette AG a commencé le premier jour avec **le rapport de la commission des mandats** présenté par **Jérémy LEFEVRE** Secrétaire au SGT Flandre côte d'opale.

Ensuite le Secrétaire Général **Pierrick TERNOIS** a ouvert l'assemblée Générale par le mot d'accueil traditionnel, et a précisé ensuite quelques éléments dont :

- La participation des 6 branches ainsi que celle des retraités.
- L'absence de VNF sans doute pour certaines raisons.
- La Présentation de l'institut de formation ARTIS.



- ♦ **L'examen du règlement intérieur a été présenté par Thierry CORDIER** avec notamment une modification de l'article 17 pour revenir à un fonctionnement normal, c'est-à-dire une meilleure représentativité : Commission Exécutive, Bureau et Conseil.
Ensuite a eu lieu le **vote du règlement intérieur qui a été approuvé à l'unanimité.**
- ♦ **Le rapport d'activité a été présenté par le SG Pierrick TERNOIS**, plusieurs points ont été évoqués dont: Le chantier de la cotisation syndicale, les élections des TPE, la rencontre des militants à OHLAIN, les plans de développement des syndicats, le chantier du Canal Seine Nord.
Le vote du rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité.
- ♦ **Les interventions des syndicats:**
 - **Julien TAILLEZ** a présenté le CESER ainsi que les groupes de travail.
 - **Alain FOURNIER** représentant les retraités pour L'URRTE qui a rappelé différents points dont: Pourquoi rester à la CFDT lors du départ à la retraite, le développement et le pouvoir d'achat.
 - **Franck GONSSE** pour le CNTPA qui a rappelé la réforme des retraites, la CFDT TED, et les grands projets industriels sur Dunkerque.
 - **Thierry CORDIER** pour le Syndicat Transport Picardie.
 - **Delphine RUSCART** pour le Syndicat SGT Grand Nord.
- ♦ **Les interventions des invités**
 - **Sébastien MARIANI** Secrétaire Général de la FGTE a fait un point général sur les différentes interventions et sur l'actualité en général.
 - **Nathalie CAGNY** Secrétaire Régionale de l'URI en charge du territoire de la Somme.
- ♦ **La présentation du Rapport Financier par le Trésorier Thierry CORDIER a été approuvé à l'unanimité.**
- ♦ **La présentation du plan de travail par Delphine RUSCART (la Résolution) a été également approuvé à l'unanimité.**
 - **Pour info:** Pour cette résolution notre URRTE avait seule, présentée un amendement sur les **ZFE** qui avait été intégré par la commission. Entretemps ce sujet avait été présenté à l'Assemblée Nationale pour un vote des députés qui ont rejeté purement et simplement les ZFE.
De facto il n'y a pas eu de débat et vote à notre AG.
- ♦ **Présentation et vote à l'unanimité pour la liste des 5 membres à la Commission Exécutive.**
- ♦ **Présentation et vote à l'unanimité pour la liste des 9 membres pour le nouveau Bureau.**
Ait LAMALAD, Alain FOURNIER, Frédéric HENDRYSIK, Fabrice JONVEL, Anthony KOWALCZUK, Valérie MOINE, Rudy PARENT, Gérard VAHE, Julien TAILLEZ.
- ♦ L'AG s'est terminée par un Quiz présenté par le cabinet SYNDEX sur le transport des marchandises.
- ♦ **Le Secrétaire Général a conclu cette AG par le mot de la fin.**



Alain FOURNIER